

- Modèle conforme à la Directive 91/155 CEE

## 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

- *Nom du produit* : **AVIA BIOSYNTH 2T**

- *Code emballer* : **49099 B**

- *Utilisation commerciale* : Huile pour moteurs 2 temps (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

- *Fournisseur* :

**PICOTY S.A.**

Adresse : Rue André et Guy PICOTY - BP 1 – 23300 LA SOUTERRAINE

Téléphone : 05 55 89 38 05

Télécopie : 05 55 89 38 00

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

## 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### **Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

### **Autres substances apportant un danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### **Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### **Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Nom du produit : **AVIA BIOSYNTH 2T**

#### **4 - PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### **En cas d'exposition par inhalation :**

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

##### **En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

##### **En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

##### **En cas d'ingestion :**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Aucun traitement particulier n'est généralement nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.

#### **5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non concerné.

##### **Moyen d'extinction approprié :**

CO2 - Mousse - Substances pulvérulentes

##### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

En cas de fumées abondantes, porter un appareil de respiration autonome.

#### **6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

##### **Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### **Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

##### **Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Nom du produit : **AVIA BIOSYNTH 2T**

## **7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### **Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

### **Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### **Equipements et procédures recommandés :**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position allongée

### **Stockage :**

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

## **8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### **Mesures d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

### **Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de protection avec des gants, ceux-ci doivent être en caoutchouc nitrile (HNBR).

### **Protection des yeux et du visage :**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Nom du produit : AVIA BIOSYNTH 2T

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation :	Neutre.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	non précisée.
Point/intervalle d'ébullition :	non concerné.
Point d'éclair :	245.00 °C.
Pression de vapeur :	inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité :	< 1
Densité relative :	0.935
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Viscosité :	8.2 cSt à 100°C
Point/intervalle de fusion :	-39 °C.
Température d'auto-inflammation :	non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	non concerné.

**10 - STABILITE ET REACTIVITE****Matières à éviter :**

Catouchouc naturel, EPM, butyl, silicones

**Produits de décomposition dangereux :**

Par combustion : mono- et di-oxyde de carbone

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

**Persistance et dégradabilité :**

Biodégradation = 70 % (OCDE 301 B)

Nom du produit : **AVIA BIOSYNTH 2T**

### **13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### **Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### **Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### **Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

**Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) : 13 02 06**

### **14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

Nom du produit : **AVIA BIOSYNTH 2T**

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

### Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

### 1<sup>ère</sup> édition

Phrases de risques utilisées dans ce document :

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe à titre indicatif, à cette fiche.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il doit prendre sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités